



**Institute for Human Rights and Development in Africa**

**( I H R D A )**

1

**Atelier régional sur l'intégration des droits de l'enfant dans les processus de justice transitionnelle en Afrique (pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique du nord)**

**Du 7-8 février 2023**

**Bujumbura, Burundi**

**Note conceptuelle**

**1. Contexte**

En mai 2013, lors de la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire (Jubilée d'or) de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine (OUA/UA), les dirigeants africains ont fait une déclaration solennelle s'engageant à ne pas léguer le fardeau des guerres à la prochaine génération d'Africains et à mettre fin à toutes les guerres en Afrique en 2020.<sup>1</sup> Nous voici en 2022 ! Les guerres continuent et affectent cette génération que les dirigeants africains ont voulu épargner des affres de la guerre.

En toute évidence, la déclaration de bannir les guerres n'a pas, dans une certaine mesure, été suivie d'actions concrètes dans bien de pays africains en témoignent les conflits récurrents et émergents ponctués par les changements inconstitutionnels de gouvernements par coups d'Etat, l'organisation rituelle et tronquée des élections non crédibles et non transparentes, les rebellions armées, le terrorisme, les dictatures musclées et intolérantes, les discriminations de toutes formes (particulièrement celles fondées sur les origines ethniques, régionales ainsi que les croyances religieuses), les répartitions inéquitables du pouvoir et des ressources, le clientélisme dans les affaires publiques, l'instrumentalisation des corps de défense, de sécurité et de l'appareil judiciaire, etc.

Tous ces moteurs de guerres s'observent dans bon nombre de pays africains et se font particulièrement remarquées dans les régions de l'Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique du Nord où des efforts de réconciliation des sociétés doivent davantage être fournis. Les conflits dans ces deux régions érodent le respect des droits et libertés fondamentales et affectent négativement et de façon plus prononcée la jouissance des droits humains par les personnes appartenant aux groupes vulnérables et plus spécifiquement les enfants.

Les violations massives des droits humains occasionnées par les conflits en République Démocratique du Congo ont occasionné des mariages précoces et forcés dans la province

---

<sup>1</sup> Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA (Assembly/AU/Decl.3(XXI)), p.5



# Institute for Human Rights and Development in Africa

( I H R D A )

2

d'Ituri.<sup>2</sup> Dans l'Est de la RDC, les Nations Unies affirment que dans le seul 1<sup>er</sup> semestre de 2022, 436 enfants (7 garçons, 429 filles) ont fait objet de violences sexuelles par les groupes armés (Nyatura, CODECO, Mai Mai Malaika, Mai-Mai Apa Na Pale, APCLS, ADF, Raia Mutomboki, Mai-Mai Mazembe ainsi que par les forces de défenses et de sécurité.<sup>3</sup> Majorité de ces violences sexuelles concernent les viols de masse et l'esclavage sexuel. Alors que les autorités de la RDC s'apprêtent à relancer le processus de justice transitionnelle<sup>4</sup> pour des crimes commis actuellement et ceux perpétrés dans le passé et bien documentés dans le *UN Mapping Report*,<sup>5</sup> les parties prenantes en matière de protection des droits de l'enfant en Afrique devraient saisir cette opportunité pour se rassurer que les mécanismes de justice transitionnelle tiennent particulièrement compte des violations qui affectent les enfants dans les conflits armés en RDC.

En République Centrafricaine, 329 enfants y compris les enfants âgés de 7 ans ont été recrutés, depuis le début de l'année 2022, à rejoindre les rangs des mouvements rebelles (Coalition des patriotes pour le changement, Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, Anti-Balaka et Retour, réclamation et réhabilitation—3R, Union pour la paix en Centrafrique ainsi que *Lord's Resistance Army*- LRA) et des forces armées.<sup>6</sup> La Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation (CVJRR) récemment créée<sup>7</sup> ainsi que d'autres mécanismes de justice transitionnelle dans le pays devront s'assurer que ces violations qui affectent spécifiquement les enfants dans les contextes de conflits armés sont inscrites à leur agenda.

Au Cameroun, le conflit dans la région anglophone entraîne l'exploitation des enfants, le travail des enfants, les mariages précoces, l'abandon des écoles, la délinquance juvénile et la consommation des stupéfiants<sup>8</sup> pour ne citer que cela. Les violations des droits de l'enfant dans cette région sont essentiellement occasionnées par des opérations des corps de sécurité et les milices comme Ambazonia defence forces, Southern Cameroons Defence Forces, Southern Cameroons Restoration Forces, Red Dragons, Bafut Seven Karta, Manyu Ghost Warriors,

---

<sup>2</sup> Cécile Aptel and Virginie Ladisch, *Through a New Lens: A Child-Sensitive Approach to Transitional Justice*, ICTJ, 2011, p.8

<sup>3</sup> Voir Rapport du Secrétaire General des Nations Unies sur les enfants et conflits armés ([A/76/871-S/2022/493](#)), juillet 2022, para. 57, p.10

<sup>4</sup> Mutoy Mubiala (2021), *Vers un renouveau de la justice transitionnelle en R.D. Congo*, EGMONT Royal Institute for International Relations, pp.1-3et p.8

<sup>5</sup> Le Mapping report des Nations Unies a documenté les crimes commis entre 1993 et 2003. Ses recommandations qui comprennent entre autres les options des mécanismes de justice transitionnelle (para 54 et suivants du rapport), n'ont jusqu'ici été mises œuvres. Le Rapport est accessible sur [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DRC\\_MAPPING\\_REPORT\\_FINAL\\_EN.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_EN.pdf)

<sup>6</sup> Voir Rapport du Secrétaire General des Nations Unies sur les enfants et conflits armés ([A/76/871-S/2022/493](#)), juillet 2022, para. 27, p.6

<sup>7</sup> Amanda Lucey et Peter Knoope, *Assurer le succès de la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation de la République Centrafricaine*, Institute for Justice and Reconciliation, Note de synthèse No 35, Juillet 2021

<sup>8</sup> Bang et Balgah (2022), "The ramification of Cameroon's Anglophone crisis: conceptual analysis of a looming Complex Disaster Emergency" in *Journal of International Humanitarian Action*, p.13



## Institute for Human Rights and Development in Africa

( I H R D A )

3

Amberland Forces, Amberland Quifos, Amberland Marine Forces, Manyu Ghost Warriors, Menchum Falls Warriors, Tigers of Ambazonia, Warriors of Nso, White Tigers, et Vipers.<sup>9</sup> Les groupes terroristes font également rage surtout dans le Nord du Cameroun. En effet, depuis le début de l'année 2022, 75 enfants ont été tués par les groupes terroristes comme Boko Haram et Islamic State West Africa Province ainsi que par les forces armées régulières. De même, 22 attaques ont été perpétrées contre 18 écoles et 4 hôpitaux<sup>10</sup> au cours du premier semestre de l'année 2022 affectant ainsi la pleine jouissance du droit à l'éducation et à la santé pour de nombreux enfants qui en ont tant besoin. Le rapport du Grand dialogue national contient bien des recommandations qui nécessitent l'implication de tous les camerounais y compris les enfants dans la construction de la paix et le développement national.<sup>11</sup>

Au Burundi, suite à des crises qui ont secoué le pays depuis l'indépendance et particulièrement les crises de 1993 et 2015, le nombre d'enfants qui vivent en situation de rue a significativement augmenté. A cause des crises, des enfants se sont retrouvés sans parents, dans la précarité et l'insécurité grandissantes et n'avaient d'autres choix que de se retrouver dans les rues des centres urbains.<sup>12</sup> Ces enfants sont exposés à toutes les formes de violations des droits humains. Ils ne vont pas à l'école, trouvent à mettre sous la dent difficilement, n'ont pas accès aux soins de santé et sont soumis aux pires formes de travail d'enfants. Pour réconcilier une nation frappée depuis longtemps par une série de violences cycliques et de massacres qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels, une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation est à l'œuvre. Les défenseurs des droits de l'enfant ne doivent pas se mettre à l'écart des processus de justice transitionnelle au Burundi pour faire valoir les points de vue des enfants dans l'exercice délicat de réconciliation et de clarification de l'histoire d'un pays où les contours du concept de justice transitionnelle restent difficiles à appréhender.<sup>13</sup>

Les coups d'Etat orchestrés récemment dans les pays comme le Mali, la Guinée et le Burkina Faso sont venus aggraver la situation de droits de l'enfant déjà précaire. Au Mali, des enfants sont arrêtés et mis en détention parce que présumés de travailler à la solde des groupes armés. D'autres sont recrutés par les forces de l'ordre et les groupes armés pour les enrôler dans les hostilités ou les assujettir aux violences sexuelles.<sup>14</sup> Les mécanismes de justice transitionnelle au

---

<sup>9</sup> Idem, p.9

<sup>10</sup> Idem, paras 235 et 237, p.31

<sup>11</sup> OIF, *Les processus de transition, justice, vérité et réconciliation dans l'espace francophone*, 2<sup>e</sup> Ed, 2021, p.144

<sup>12</sup> Pascal MUKENE, Rodolphe BARANYIZIGIYE, Enoce RURATEBUKA et Philippe NSHIMIRIMANA, *La prise en charge des enfants de la rue au Burundi*, 2014, p.5

<sup>13</sup> Emmanuel Ntakarutimana, « Justice traditionnelle : ses limites et ses apports (réflexions sur le Burundi) » in Carol Mottet et Christian Pout, *La justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable*, pp.94-97

<sup>14</sup> Rapport du Secrétaire General des Nations Unies sur les enfants et conflits armés ([A/76/871-S/2022/493](#)), juillet 2022, para. 119-120, p.17



## Institute for Human Rights and Development in Africa

( I H R D A )

4

Mali<sup>15</sup> ont un grand rôle à jouer pour préserver les enfants de ces genres de violations de droits humains à l'avenir.

Au Burkina Faso, des enfants sont recrutés en tant que combattants, ils sont emprisonnés, kidnappés, tués et soumis à différentes formes d'exploitation sexuelle.<sup>16</sup> Ces violations des droits de l'enfant se commettent dans un contexte où le processus de justice transitionnelle amorcé à la fin de l'ère Compaoré est dominé par différents acteurs cherchant chacun à l'orienter en faveur de ses intérêts politiques<sup>17</sup> sans forcément se soucier de porter un regard à la protection des droits de l'enfant.

En Côte d'Ivoire<sup>18</sup> et au Togo<sup>19</sup>, les mécanismes de justice transitionnelle mis en place et plus spécifiquement les Commissions Justice-Vérité et Réconciliations, bien qu'elles aient pu aboutir à des recommandations, elles ont été succédées par des organes de mise en œuvre des recommandations (CONARIV pour la Côte d'Ivoire et HCRRUN pour le Togo) qui n'ont pas été à mesure de les mettre en œuvre effectivement surtout en ce qui concerne les poursuites des auteurs des violations et réparations. Dans le plaidoyer pour une mise en œuvre des recommandations, les intervenants dans le domaine de défense des droits de l'enfant spécialement quand il s'agit des recommandations à garantir le respect et la jouissance des droits de l'enfant à l'avenir et la non répétition des violations du passé.

La situation étant ce qu'elle est dans ces régions, l'Union Africaine – par le truchement de certains de ses organes – s'est dotée des politiques et autres documents pertinents à l'approche de l'intégration des droits de l'homme dans les processus de justice transitionnelle dans les pays membres. La Commission de l'Union africaine a mis en place la Politique de l'Union africaine sur la justice transitionnelle en Afrique, un document qui sert de guide aux mécanismes de justice transitionnelle dans les pays membres. Cette politique « reconnaît que les enfants sont les plus vulnérables aux conflits et les plus touchés par ces derniers, notamment en tant que cibles directes des actes de violence tels que les meurtres, les actes de mutilation ou de torture, les enlèvements, le recrutement ainsi que l'enrôlement en tant que soldats et la violence sexuelle. Tous les processus transitionnels, y compris les processus de paix et de justice, devraient tenir compte de l'impact disproportionné de la violence sur les enfants » et leur « accorder une place

---

<sup>15</sup> ABA, *Stratégie de justice transitionnelle au Mali : Analyses découlant des observations et réflexions des structures communautaires et de la société civile*, pp.18-21

<sup>16</sup> Rapport du Secrétaire General des Nations Unies sur les enfants et conflits armés ([A/76/871-S/2022/493](#)), juillet 2022, para. 220-227, p.29

<sup>17</sup> Dakuyo, A. (2019). *Insurrection populaire et justice transitionnelle au Burkina Faso : entre dynamique « révolutionnaire » et réalisme politique*, Politique et Sociétés, Vol.38 (2), p.29

<sup>18</sup> FIDH, *Côte d'Ivoire : de la justice sacrifiée au nom de la « réconciliation » à la justice instrumentalisée par le politique*, Rapport, 2022, pp.10-11

<sup>19</sup> Ephrem Rugiririza, *La Semaine de la Justice Transitionnelle : Espoir en Guinée, Désillusion au Togo, Impunité au Burundi*, 2018 accessible sur <https://www.justiceinfo.net/fr/36176-la-semaine-de-la-justice-transitionnelle-espoir-en-guinee-desillusion-au-togo-impunite-au-burundi.html>

prépondérante en tant que victimes ».<sup>20</sup> De son côté, la Commission Africaine a mené une Etude sur la justice transitionnelle et les droits de l’homme en Afrique. Cette étude est pertinente à la prise en compte des droits des enfants dans les processus de justice transitionnelle. Elle revient sur les dispositions de l’article 22 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l’enfant parlant « notamment du devoir de l’État de veiller à ce que les enfants ne participent pas aux hostilités et ne soient pas recrutés en tant qu’enfants soldats, ainsi que toutes les mesures possibles pour assurer la protection et le soin des enfants touchés par un conflit armé »<sup>21</sup>. La Commission a réalisé également une étude en rapport avec le traitement des questions des droits humains dans la situation des conflits, une étude qui souligne les opportunités qu’à la Commission pour contribuer aux mécanismes de justice transitionnelle particulièrement dans les « réformes constitutionnelles et institutionnelles, y compris les réformes du secteur de la justice, qui bénéficieraient de la perspective des droits de l’homme offerte par la Commission, notamment sur des questions telles que l’inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de paix et de reconstruction ». <sup>22</sup>

En tant que mécanisme de l’Union africaine ayant le mandat propre à promouvoir et protéger les droits de l’enfant, le Comité africain d’experts des droits et du bien-être de l’enfant a pour sa part réalisé une étude en rapport avec la cartographie sur les enfants en déplacement en Afrique (*Mapping children on the move in Africa*) qui renseigne sur le phénomène du mouvement migratoire des enfants en Afrique. L’étude mentionne les conflits comme une des causes principales du déplacement des enfants.<sup>23</sup> Les conflits engendrent de graves et massives violations des droits des enfants, les acculent à se retrouver dans les camps de réfugiés ou de déplacés internes et ainsi privés du droit à l’éducation par exemple. Ils sont déportés dans des conditions humaines et font face à des difficultés de réinsertion sociale d’où les mécanismes de justice transitionnelle devraient spécifiquement prendre en compte les effets des mouvements migratoires des enfants lors des conflits. Toutes ces ressources et bien d’autres regorgent des connaissances utiles et que devraient s’approprier les défenseurs des droits humains pour pouvoir inscrire efficacement les droits des enfants à l’agenda des processus de justice transitionnelle en Afrique.

La Charte africaine des droits et du bien-être de l’enfant est bâtie sur quatre (4) principes qui soutiennent le contenu normatif de protection des droits des enfants en Afrique. Il s’agit de l’intérêt supérieur de l’enfant, du droit de l’enfant à la protection contre la discrimination, du

---

<sup>20</sup> Politique de justice transitionnelle de l’Union africaine, para.105, p.24. Voir aussi Mukundi G., *The African Union Transitional Justice Policy Framework and How it Fits into the African Governance Architecture (AGA): Promise and Prospects for the African Court of Justice and Human Rights*, Cambridge University Press, 2019 accessible sur <https://www.cambridge.org/core/books/african-court-of-justice-and-human-and-peoples-rights-in-context/african-union-transitional-justice-policy-framework-and-how-it-fits-into-the-african-governance-architecture-aga/AEF88EB3F10C747188D74B23CA99F858>

<sup>21</sup> ACHPR, Study on Transitional Justice and Human and Peoples’ s Rights in Africa, Para 131

<sup>22</sup> CADHP, *Traiter les questions liées aux droits de l’homme dans les situations de conflit*, para 230, p.95

<sup>23</sup> ACERWC, *Mapping Children on the move within Africa*, 2019, p.41



## Institute for Human Rights and Development in Africa

( I H R D A )

6

droit à la survie, au développement et à la protection, et du droit des enfants à participer aux questions qui les concernent.<sup>24</sup> Pour une approche holistique du « *Plus Jamais/ Never Again* », les mécanismes de justice transitionnelle en Afrique devraient intégrer ces principes de la Charte dans leurs activités de faire connaître la vérité et d'aboutir à la réconciliation, de poursuite des auteurs, d'octroi des réparations, de réformes institutionnelles et de parvenir aux garanties de non répétition. Les défenseurs des droits de l'enfant ont ainsi plusieurs tâches à accomplir dans ce sens y compris le plaidoyer pour que la voix des enfants soient entendues<sup>25</sup> sur des violations comme les viols, les mariages forcés par les rebelles ou les éléments de l'armée régulière ainsi que d'autres VBG, le travail des enfants, les restrictions au droit à l'éducation pour des écoles qui ont été inaccessibles, fermées ou détruites à cause de la guerre, etc dont ils ont été victimes lors des conflits.

L'inclusion (non-discrimination) et la participation des enfants dans les travaux des Commissions Vérité et Réconciliation (CVR) permettent aux enfants dès leur bas âge à contribuer à la construction d'un monde sans fardeaux lourds de la guerre que les dirigeants africains rêvent de léguer aux générations futures. Les mécanismes de justice transitionnelle en Afrique y compris les CVR qui ne font pas participer les enfants pour aboutir aux bonnes recommandations susceptibles de panser les plaies du passé d'une nation pourraient être interpellés par cette demande d'une fille du Liberia dans l'atelier organisé par la *Truth and Reconciliation Commission (TRC)* du Liberia : *"I want the TRC to help us have good health and free education for our country Liberia. I want the TRC to help us to redevelop our country Liberia, and finally, I want the TRC to help us have a peaceful nation, not go back to war."*<sup>26</sup>

Compte tenu de tout ce qui précède, l'Institut des droits humains et du développement en Afrique (IHRDA) organise un atelier de formation de deux (2) jours à l'endroit des défenseurs des droits de l'enfant en de l'Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique du Nord afin de les équiper des connaissances nécessaires sur l'intégration des questions relatives aux droits de l'enfant dans les processus de justice transitionnelle au sein de leurs pays. Les défenseurs des droits de l'enfant seront également exposés aux théories et pratiques des mécanismes régionaux traitant des questions de droits de l'homme émanant des contextes de justice transitionnelle.

---

<sup>24</sup> Observation générale conjointe de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et du Comité africain d'experts des droits et du bien-être de l'enfant sur l'éradication des mariages d'enfants, pp.6-11

<sup>25</sup> Voir par exemple: *Transitional justice and children in The Gambia: Making the voices of children heard in The Gambia's transitional justice process* accessible sur <https://www.unicef.org/gambia/stories/transitional-justice-and-children-gambia>

<sup>26</sup> Sharanjeet Parmar, Mindy Jane Roseman, Saudamini Siegrist et Theo Sowa, *Children and Transitional Justice Truth-Telling, Accountability and Reconciliation*, Harvard law School, 2010, p.399



# Institute for Human Rights and Development in Africa

( I H R D A )

7

## 2. Objectifs de l'atelier

- Renforcer la capacité des défenseurs des droits de l'enfant à travers de l'Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique du Nord sur l'intégration des droits de l'enfant dans les processus de justice transitionnelle,
- Renforcer la capacité des défenseurs des droits de l'enfant à travers de l'Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique du Nord sur comment impliquer le CAEDBE sur les questions de justice transitionnelle ;
- Améliorer l'accès aux recours et à la justice pour les victimes de violations massives et graves des droits de l'homme dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique du Nord ; et
- Consolider les liens et interactions entre les intervenants en matière des droits de l'enfant et de la justice transitionnelle en Afrique de l'Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique du Nord,

## 3. Résultats attendus

- Les participants connaissent les mécanismes africains de protection des droits de l'enfant et leur mandat quant à la justice transitionnelle
- Les participants ont acquis des notions de plaider au niveau national et régional pour la protection des droits humains dans le contexte de justice transitionnelle
- Le réseau régional des défenseurs des droits de l'enfant est renforcé.

## 4. Lieux et dates de l'atelier

L'atelier aura lieu à **Bujumbura, Burundi aux dates du 7- 8 février 2023.**

## 5. Langue de l'atelier

L'anglais et le français seront utilisés lors de l'atelier, avec interprétation simultanée.

## 6. Critères d'éligibilité

- Les défenseurs des droits de l'enfant basés et travaillant dans un pays d'Afrique de l'ouest, Afrique centrale ou Afrique du nord ;
- Les avocats ayant démontré un intérêt et/ou une expérience dans le domaine des droits de l'homme ;
- La connaissance, les compétences et l'expérience en question et contexte de justice transitionnelle sont un atout supplémentaire ;
- Les candidats des pays vivant des contextes de justice transitionnelle seront privilégiés.



# Institute for Human Rights and Development in Africa

( I H R D A )

8

## 7. Soumission des candidatures

Des personnes intéressées devraient envoyer une lettre de motivation et un CV à [dbigirimana@ihrda.org](mailto:dbigirimana@ihrda.org), mettant en copie [ebizimana@ihrda.org](mailto:ebizimana@ihrda.org) et [fjangana@ihrda.org](mailto:fjangana@ihrda.org).

## 8. Date de soumission des candidatures pour participation à l'atelier

La date limite de soumission des candidatures pour participation à l'atelier est le **6 janvier 2023** à **17h00, heure de Banjul**.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

### E-mails :

- [ebizimana@ihrda.org](mailto:ebizimana@ihrda.org)
- [dbigirimana@ihrda.org](mailto:dbigirimana@ihrda.org)
- [fjangana@ihrda.org](mailto:fjangana@ihrda.org)

**Tél :** + 220 7751205 ou + 220 7751204